

Guide de l'élève

2026-2027

Règles de vie
et de fonctionnement

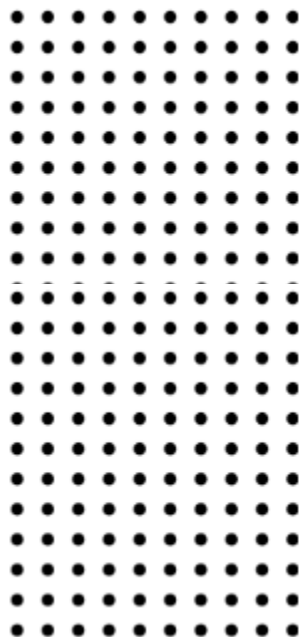


Table des matières

Informations générales	3
Carte étudiante	3
Respect des lieux et du matériel.....	3
Nourriture et breuvage	3
Casiers et cadenas.....	3
Stationnement	4
Inconduites	5
Armes	5
Consommation	5
Fumer /vapoter.....	5
Fouille des effets personnels des élèves	5
Enregistrements.....	6
Vandalisme	6
Code de vie	6
Responsabilités de l'élève	6
Tenue vestimentaire	6
Utilisation d'appareils de communication et d'information	7
Politique de fréquentation.....	8
Politique d'absence	8
Horaire	8
Accès à l'école.....	9
Rendez-vous et départs hâtifs	9
Sorties de classe.....	9
Circulation dans le centre	9
Plagiat.....	10

Informations générales

Carte étudiante

Tous les élèves reçoivent une carte étudiante gratuite à l'inscription. Les élèves doivent avoir leur carte étudiante en leur possession en tout temps lorsqu'ils sont dans le centre. La carte étudiante demeure la propriété du centre. À tout moment, les employés du centre peuvent demander la carte étudiante à un élève afin de confirmer son identité.

La carte d'identité est exigée pour la passation d'épreuves d'évaluation et pour les emprunts de matériel scolaire.

Respect des lieux et du matériel

L'élève doit faire preuve de civisme en gardant tous les lieux du centre propres. Il est de la responsabilité de chaque élève de trier ses déchets en respectant les affiches sur les îlots de tri.

Nourriture et breuvage

Les repas doivent être pris aux salles de rassemblement. La collation se prend normalement aux pauses. Exceptionnellement, avec l'autorisation de l'enseignant, la collation peut se prendre en salle de classe.

Casiers et cadenas

Les élèves qui fréquentent le jour peuvent avoir accès à un casier et un cadenas gratuitement. Celui-ci sera attribué par l'administration. Les cadenas personnels ne sont pas permis. L'élève devra déboursier le prix du cadenas en cas de perte, vol ou bris intentionnel.

Toutefois, la direction se réserve le droit de vérifier le contenu des casiers en tout temps. Lors d'un départ ou d'un abandon, l'élève doit obligatoirement vider son casier et en avvertir le secrétariat une fois le casier vidé. Le centre ne sera pas tenu responsable des objets qui pourraient avoir été oubliés ou volés. Celui-ci se garde le droit de disposer de ces divers objets.

Stationnement

Des frais sont exigés pour l'utilisation des aires de stationnement. **Un permis de stationnement est obligatoire.** Ainsi, en tout temps, l'utilisateur d'un espace de stationnement doit s'assurer que son **permis** est bien **suspendu au rétroviseur** de façon à être lisible de l'extérieur du véhicule. Un permis de stationnement pour motocyclette est également obligatoire.

Tout véhicule stationné sans permis de stationnement valide pourrait recevoir un constat d'infraction (**une contravention**) du Service de la Ville de Gatineau sans préavis, aux frais du propriétaire. De même, tout véhicule stationné de manière inappropriée pourrait être **remorqué** sans préavis, aux frais du propriétaire.

L'élève voulant utiliser le stationnement doit se procurer une vignette mensuelle. Cette vignette est disponible dans chacun des édifices du centre et elle est valide dans tous les établissements du Centre de services scolaire des Draveurs. Les élèves inscrits au centre ne sont pas autorisés à utiliser les stationnements réservés aux visiteurs.

Tout propriétaire de véhicule doit faire preuve de civisme sur les aires de stationnement.

Comportements interdits:

- Les accélérations;
- Les excès de vitesse;
- Les crisements de pneus;
- Les grondements de moteur;
- Le son excessif de la musique;
- Toute autre manœuvre qui présente une certaine dangerosité ou qui est nuisible à la sécurité, aux activités pédagogiques, à la clientèle et au voisinage du centre.

Inconduites

Tout acte de violence verbale, sexuelle, psychologique ou physique, plagiat, fraude, falsification d'identité, enregistrement illégal ou toute autre action illégale ou frauduleuse peut avoir comme conséquence l'expulsion de l'élève du centre pour une période dont la durée est déterminée par la direction en fonction de la gravité de la faute.

Armes

Conformément à la Loi fédérale, toute possession d'arme est strictement interdite, y compris les armes blanches.

Consommation

Sur le terrain du centre, il est strictement interdit de posséder, de transporter, de consommer, d'être sous l'effet de la consommation, de donner, de servir ou de proposer l'utilisation ou la vente des boissons alcoolisées ou de la drogue. Tout élève pris en défaut fera face à des mesures sévères.

Fumer /vapoter

En respect de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme en vigueur dans les établissements scolaires, la vente et l'usage du tabac (incluant les produits de vapotage) sont interdits tant à l'intérieur que sur le terrain du centre. L'interdiction inclut également l'intérieur d'un véhicule se trouvant sur le terrain du centre.

Un intervenant mandaté par la direction peut distribuer une contravention à toute personne qui ne respecte pas cette loi.

Fouille des effets personnels des élèves

Lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un élève contrevient à une des règles de conduite ou des mesures de sécurité, un membre du personnel du centre peut procéder à la fouille des effets personnels d'un élève (sac, casier, coffre à crayons, etc.).

Enregistrements

Toute personne peut prétendre au droit de ne pas être enregistrée, filmée ou photographiée à son insu dans l'établissement scolaire ou lors d'activités scolaires.

Il est interdit notamment à un élève de se servir de tout moyen électronique pour enregistrer, capter ou intercepter l'image ou la voix d'un membre du personnel ou d'un élève, sans avoir obtenu préalablement son consentement.

Pour des raisons de sécurité, un système de surveillance électronique et des caméras en circuit fermé sont installés à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur du centre.

Vandalisme

Le vandalisme est passible de mesures disciplinaires pouvant conduire à l'exclusion de l'élève du centre. L'élève causant délibérément des dommages aux biens, meubles ou immeubles en sera tenu responsable et devra assumer les coûts de réparation et/ou de remplacement.

Code de vie

Responsabilités de l'élève:

- Faire preuve de civisme et de respect en tout temps;
- Être ponctuel et assidu;
- S'engager activement dans son cheminement scolaire;
- Assurer un climat calme et propice aux apprentissages;
- Promouvoir la bienveillance en démontrant de l'ouverture envers les autres;
- Prendre soin de l'environnement, du matériel et du mobilier tout en assurant la propreté du centre.

Tenue vestimentaire

La tenue vestimentaire des élèves doit être hygiénique, convenable et décente en tout temps dans le centre ainsi que sur le terrain de l'école. Il est interdit de porter des vêtements susceptibles de promouvoir l'usage de la drogue, de présenter des messages ou des scènes à caractère raciste, sexuel ou violent.

Vêtements jugés convenables et décents :

- Des vêtements en tissu opaque qui couvrent complètement le torse, la poitrine, le ventre et la majorité des épaules et des cuisses;
- Des vêtements qui couvrent l'entièreté des sous-vêtements.

Si la tenue vestimentaire de l'élève ne respecte pas les critères énoncés ci-dessus, l'élève sera retourné à la maison afin de se changer. Un élève récidiviste pourrait se voir octroyer des conséquences en gradation.

Les couvre-chefs sont acceptés dans les zones communes du centre. Cependant, en salle de classe, l'application de cette règle relève de chaque enseignant.

Appareils de communication et d'information

Afin de maintenir un environnement propice aux apprentissages et aux évaluations, l'utilisation des appareils suivants est interdite pendant les heures de cours, tant en salle de classe qu'en salle d'évaluation, ainsi que lors des activités et ateliers scolaires:

Interdits	
Salle d'évaluation	Téléphones cellulaires, tablettes intelligentes, lunettes intelligentes, écouteurs sans fil, ordinateurs portables personnels et montres intelligentes.
En classe	Téléphones cellulaires, tablettes intelligentes, lunettes intelligentes, écouteurs sans fil et ordinateurs portables personnels.

Ces appareils peuvent toutefois être utilisés durant les pauses et l'heure du dîner, uniquement dans les zones communes et sur le terrain extérieur du centre (agora, cafétéria, corridors, salons étudiants, etc.).

L'interdiction du cellulaire en classe pourrait être anxiogène pour certains élèves qui craignent une situation d'urgence dans leur famille. Afin de les rassurer, le numéro de l'administration pourra être communiqué aux services concernés (école primaire, garderie, centre d'hébergement, etc.). En cas de besoin, la secrétaire se rendra rapidement en classe pour avertir l'élève d'un appel urgent.	
Numéro de téléphone du secrétariat:	
Nouvel Horizon : 819-561-9395	Escale : 819-243-2151

Par ailleurs, l'utilisation du téléphone cellulaire en mode mains libres est interdite à l'intérieur du centre. De même, l'écoute de musique, les appels ou les vidéos diffusés à l'aide du haut-parleur ne sont pas permis, et ce, afin de préserver un climat calme, respectueux et favorable aux apprentissages.

Politique de fréquentation

Politique d'absence

L'élève doit faire preuve de ponctualité et d'assiduité tous les jours. Lors des absences et/ou des retards, il doit rapidement informer la TTS de la raison et fournir les pièces justificatives au besoin.

Les élèves ayant un taux d'absences élevé s'exposent à des sanctions. Dans les cas d'absentéisme extrême, l'élève peut se voir retiré du centre pour une période de 4 à 8 semaines.

Les élèves retardataires ne seront pas admis en classe. Ils devront attendre à l'extérieur de l'édifice jusqu'à la prochaine pause. Les intempéries extrêmes peuvent engendrer certains privilèges exceptionnels.

Horaire

Pour présenter une demande de changement d'horaire, l'élève doit d'abord rencontrer la TTS. Sur présentation de pièces justificatives appropriées, la direction peut autoriser un horaire partiel pour les raisons suivantes : santé, travail ou enfants à charge.

La période de délai autorisé est un laps de temps prédéterminé par le centre qui permet d'accommoder l'élève occasionnellement dans la gestion de certains inconvénients quotidiens (circulation, accident, enfants en bas âge, etc.) sans risque de représailles.

Ce laps de temps débute après la cloche. Nous accordons 15 minutes après la cloche de 8h (première période) et 5 minutes pour les périodes subséquentes. La période de délai autorisé doit être utilisée uniquement pour les imprévus occasionnels à moins d'entente particulière préapprouvée par la direction. Une fois le délai autorisé passé, l'accès à la classe sera interdit par l'enseignant.

Normalement, l'élève est installé à son bureau au son de la cloche. Si un élève se retrouve dans l'école au moment où sonne la cloche, il doit obligatoirement se rendre directement en classe. L'élève qui arrive en retard systématiquement pourrait perdre le privilège du délai autorisé si nous jugeons qu'il y a de l'abus.

Accès à l'école

L'école est équipée d'un système de verrouillage automatique pour ses portes extérieures.

Tout élève arrivant en retard doit attendre le début de la prochaine pause pour pouvoir entrer dans l'établissement. Toutefois, en cas d'intempéries importantes, l'attente à l'intérieur pourra être exceptionnellement autorisée.

Il est possible que l'on vous demande de présenter votre carte étudiante afin de confirmer votre identité et ainsi vous permettre d'accéder au centre.

Rendez-vous et départs hâtifs

L'élève doit quitter à la pause s'il prévoit s'absenter pour des rendez-vous personnels durant la période suivante afin de minimiser les dérangements en classe.

Advenant un départ hâtif pour une urgence, l'élève doit prendre le temps d'en informer son enseignant pour que celui-ci consigne le départ dans le système administratif (Tosca.net).

Sorties de classe

Lors des heures de cours, aucun flânage ou attroupement n'est permis dans le centre. Si l'élève doit absolument sortir de classe pour une urgence quelconque, il doit demander le laissez-passer. Si un membre du personnel intercepte un élève dans un corridor, l'élève devra lui montrer son laissez-passer. Un élève qui abuse des sorties de classe, qui flâne dans le centre ou qui dérange le climat calme du centre, pourrait se voir retirer le privilège de sortir pendant les cours.

L'élève ayant des besoins particuliers peut présenter un billet médical à la direction afin d'autoriser des sorties fréquentes si tel est son besoin. Dans ce cas, une entente particulière sera communiquée aux enseignants.

Il est interdit aux élèves de se donner rendez-vous aux toilettes pendant les heures de cours.

Circulation dans le centre

Les pauses et l'heure du dîner sont les moments autorisés pour circuler dans le centre. Pendant les heures de cours, aucune sortie de classe n'est permise à moins d'une situation exceptionnelle. Dans ce cas, l'élève en informe son enseignant.

Lorsqu'un élève circule pendant les heures de cours, il doit obligatoirement avoir l'autorisation de son enseignant. De plus, l'élève doit circuler avec le laissez-passer prévu à cet effet.

Plagiat

Le plagiat et la tricherie se définissent comme l'acte de s'approprier le travail, les idées ou les créations d'une autre personne. Voici une définition détaillée qui inclut les différents aspects du plagiat :

- Reproduire des passages d'un texte sans utiliser de guillemets ni citer la source. Ceci s'applique même si l'élève fait des changements au texte ;
- Reformuler les idées d'un auteur sans mentionner la source originale ;
- Traduire un texte d'une langue à une autre sans citer la source originale ;
- Utiliser des outils d'intelligence artificielle pour générer du contenu sans indiquer que le texte a été produit par l'intelligence artificielle ;
- Soumettre un travail réalisé par une autre personne comme étant le sien et ceci s'applique également même si l'élève y apporte des changements.

Conséquences applicables en cas de plagiat :

Selon la gravité du plagiat, des sanctions graduées s'appliqueront et les informations seront consignées au dossier de l'élève. L'exclusion de l'établissement pourrait être appliquée dans certains cas.